

[Français]

Quand le premier ministre du Québec a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 50, loi sur le développement de la région de la baie James, l'argument le plus utilisé par ses adversaires, les technocrates du Parti québécois et de l'Hydro-Québec, ceux qui ont orchestré l'opposition au bill 50 à l'Assemblée nationale, était qu'il serait plus avantageux pour le Québec de développer l'énergie nucléaire que le potentiel hydro-électrique de la région de la baie James.

Étant donné l'augmentation du coût de construction et de l'entretien de ces usines nucléaires celui du contrôle de la pollution qui peut être causée par ces usines, je crois que l'option du projet hydro-électrique est économiquement préférable à l'option du projet nucléaire, compte tenu, au moins, des bénéfices touristiques et miniers qui résulteront de la réalisation de ce projet.

Cependant, il est très inquiétant de constater que, pendant le débat sur le bill 50, on n'ait pas parlé des intérêts des Cris, seuls résidants de la région en cause. Monsieur l'Orateur, je veux maintenant traiter de ce sujet.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, sous certains aspects, je suis certain que ce projet profitera aux gens de la région. En théorie, il peut fournir des emplois qui sont nécessaires à la population en expansion, le long de la côte de la baie James et dans l'intérieur des terres. Jusqu'ici, les ressources naturelles de la région suffisaient pour leur permettre de subvenir à leurs besoins, plus maintenant.

Lorsque j'étais président du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, je me suis rendu dans la baie James et dans la baie d'Hudson, à l'automne 1970, ainsi que trois membres du comité. Nous avons tenu des réunions avec les Indiens Cris à Mistassini Post, East Main et Fort George et nous avons discuté de nombreux points. Le problème de la langue semblait les ennuyer plus que toute autre chose. Nous avons avancé la proposition que leurs enfants apprennent et l'anglais et le français à l'école, et affirmé que les emplois dans l'industrie hydro-électrique ou dans l'exploitation minière exigeraient une connaissance du français, tandis que le tourisme et la prospection demandent plutôt que l'on parle anglais. Ils nous signalèrent qu'ils seraient intéressés à apprendre les deux langues, mais insistèrent sur leurs droits de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Il ne faut pas perdre de vue que ces gens continuent de parler la langue Cri, à la maison et au travail.

Au cours de nos discussions, le projet d'aménagement hydro-électrique n'a entraîné aucune réaction contraire de la part du public qui y assistait. Environ un an plus tard, le projet fut annoncé officiellement et il ne fait aucun doute qu'il y aura de plus en plus de réactions au fur et à mesure que ce projet sera mis en application. En théorie du moins, nous devrions assurer dans ce genre de programme une situation où les autochtones pourraient jouer un rôle important, mais, compte tenu de l'expérience passée, pouvons-nous réellement espérer que les Cris de la région de la baie James auront un rôle à jouer? Il n'y a aucun précédent qui nous permette de justifier cet espoir.

Le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien a recommandé que la Direction de l'éducation de ce ministère prenne en charge l'instruction des jeunes Indiens de la région de la baie James et recoure à des méthodes nouvelles étant donné les problèmes linguistiques qui n'existent nulle part ailleurs chez les Indiens du

Canada. Le ministère des Richesses naturelles de la province du Québec désire que le français soit la langue de travail dans cette région. Cette recommandation est en contradiction avec l'héritage culturel ou anglican du peuple cri dont la langue demeure principalement le cri, mais dont les activités religieuses les ont mis davantage en contact avec l'anglais qui jouit donc de la préférence par rapport au français.

Étant donné ce conflit d'intérêts, le comité a recommandé que le ministère consacre ses efforts initiaux à l'instauration de méthodes éducatives nouvelles qui permettraient aux jeunes de cette région d'acquiescer la maîtrise tant de l'anglais que du français. C'est beaucoup demander, compte tenu que nous, dans le reste du Canada, ne pouvons faire cela. Je ne sais pas que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ait pris les dispositions voulues pour mettre en œuvre cette recommandation.

• (1800)

Nous avons aussi proposé avec vigueur dans notre rapport du comité de l'éducation une nouvelle conception de la formation professionnelle. Une des lacunes de la formation professionnelle, dans les écoles des Indiens ou les autres dans le Grand Nord, c'est que les cours qu'on y donne aux jeunes et aux élèves ne reflètent aucunement les besoins industriels de la région. Par exemple, les cours de géologie ne sont pas disponibles dans les régions minières. A notre avis, le simple bon sens exige que les cours offerts aux élèves reflètent les occasions d'emplois de la région.

Je n'étais pas encore au courant de certaines innovations dans notre programme, qui auraient permis, dans la région de la baie James et de la baie d'Hudson, aux enfants Cris d'obtenir ce genre de formation et, plus tard, le genre de formation professionnelle nécessaire s'ils doivent y jouer un rôle important dans les projets de développement de centrale hydro-électrique. Si, d'autre part, nous faisons tout ce qui devrait être fait, si nous faisons tout ce que nous pouvons afin de permettre aux Cris de cette région de jouer le rôle important qui devrait être le leur dans tout aménagement hydro-électrique une fois les travaux achevés, je suis convaincu que les indigènes auraient beaucoup plus d'enthousiasme pour ce projet. A défaut de leur appui, il est fort probable que le projet rallierait l'approbation des Indiens de la région.

Dans ses contacts avec eux, par l'intermédiaire du ministère provincial des Richesses naturelles, le Québec ne nous a pas donné tellement lieu d'être optimistes.

[Français]

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a commis les mêmes erreurs en appliquant des mesures de paternalisme au Nouveau-Québec que les ministres fédéraux responsables des Indiens ont commises depuis le début du XX^e siècle.

[Traduction]

Nous commettons encore les mêmes erreurs. Très franchement, depuis qu'on a annoncé le projet de la baie James, rien dans l'attitude du ministère des ressources naturelles de la province de Québec n'a indiqué un revirement, ou une approche plus éclairée de la question. Il n'y a aucune preuve qu'on ait fait quoi que ce soit de plus pour préparer les autochtones à la réalisation prévue.